



Conseil d'administration

Séance plénière n° 241

7 décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

1. Diffusion	2
2. Délibérations	4
3. Liste de présence	8

Conseil d'administration

Séance plénière n° 241

7 décembre 2017

Diffusion

- Monsieur le ministre d'Etat, en charge de la transition écologique et solidaire
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Conseil d'administration

Séance plénière n° 241

7 décembre 2017

Délibérations

L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est réuni au siège de l'agence (*Avenue de Buffon – 45063 ORLÉANS Cedex 2*), sous la présidence de madame Marie-Hélène Aubert, présidente du conseil.

2017-233	Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2017
2017-277	Mandat. Evaluation de la politique foncière
2017-278	Pôle Dream Eau et milieux. Aide dérogatoire portant sur un colloque « déclinaison du changement climatique aux problématiques locales de l'eau »

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 7 décembre 2017

Délibération n° 2017 – 233

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

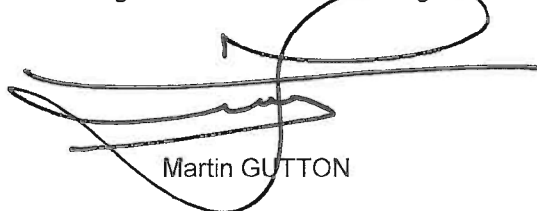
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire)
- vu le règlement intérieur du conseil d'administration adopté par délibération modifiée n°2014-01 du 11 septembre 2014

APPROUVE :

Article unique

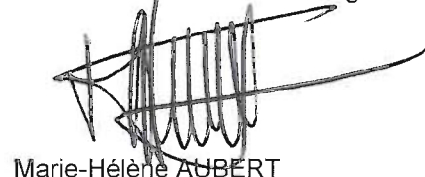
Le procès-verbal de la séance plénière du conseil d'administration du 28 septembre 2017.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne



Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne



Marie-Hélène AUBERT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 7 décembre 2017

Délibération n° 2017 – 277

MANDAT

Évaluation de la politique foncière

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire)
- vu la délibération modifiée n°2012-76 du 28 juin 2012 portant approbation des règles administratives et financières
- vu la délibération modifiée n°2012-183 du 20 septembre portant approbation des règles techniques
- vu la délibération modifiée n°2012-182 du 20 septembre 2012 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds
- vu la délibération modifiée n°2012-185 du 4 octobre 2012 portant approbation du 10^e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2013-2018)
- vu la délibération n°2016-311 du 8 novembre 2016 portant adoption du plan pluriannuel d'évaluation 2017-2019
- vu l'avis favorable du Groupe Permanent d'évaluation réuni le 9 octobre 2017

DÉCIDE :

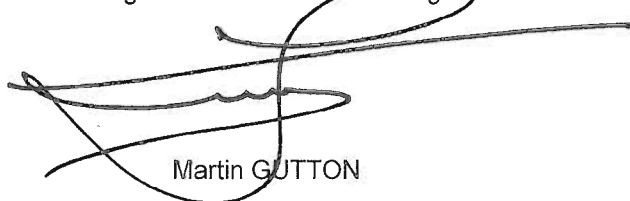
Article 1

D'approuver le mandat de l'évaluation de la politique foncière et la composition du comité de pilotage, annexés à la présente délibération.

Article 2

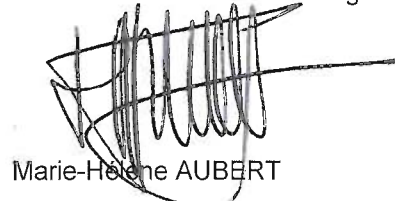
De confier au comité de pilotage le suivi de la réalisation de l'évaluation de la politique foncière.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne



Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne



Marie-Hélène AUBERT

MANDAT

Évaluation de la politique foncière

Le présent mandat établit une feuille de route pour le comité de pilotage en charge de la conduite de cette évaluation.

Objectifs de l'évaluation

L'agence de l'eau apporte une aide à la maîtrise foncière à travers des études, de l'animation, de la veille foncière et de l'acquisition. L'objectif de la politique foncière est de favoriser une meilleure gestion des usages afin de maintenir ou de restaurer la qualité de l'eau et des milieux pour des territoires ciblés (les captages prioritaires, les bassins algues vertes, les zones humides, la conservation d'un espace de mobilité pour le cours d'eau, la gestion du recul stratégique du trait de côte).

Cette évaluation a pour objectif d'analyser la politique foncière de l'agence de l'eau et plus particulièrement d'interroger son efficacité. La portée de cette évaluation est opérationnelle : elle devra faire un bilan des interventions de maîtrise foncière au 9^e et 10^e programme et devra apporter des recommandations sur les modalités d'intervention de l'agence afin d'améliorer l'efficacité de la politique foncière en vue de l'élaboration du 11^e programme d'intervention.

Champ de l'évaluation

Le champ de l'évaluation concerne le 9^e et le 10^e programme d'intervention. Le territoire concerné est l'ensemble du bassin Loire-Bretagne.

Cette évaluation est une évaluation courte, deux questions évaluatives sont posées sur l'efficacité de la maîtrise foncière et de la mise en œuvre de la politique foncière :

- 1) Dans quelle mesure la maîtrise foncière est-elle un outil complémentaire aux autres interventions de l'agence ? Quelle est la valeur ajoutée de cet outil et de la politique foncière qui y est associée pour atteindre les objectifs du programme d'intervention ?
- 2) Quels sont les leviers et les freins à l'utilisation de cet outil et comment améliorer la mise en œuvre de la politique foncière ?

Organisation de l'évaluation

La conduite de l'évaluation est confiée à un comité de pilotage. Le comité de pilotage est responsable du suivi du travail d'analyse effectué par le bureau d'études qui sera retenu par l'agence de l'eau pour conduire l'évaluation et de l'élaboration des recommandations.

Le comité de pilotage est constitué de :

- 1 représentant du Comité de direction de l'agence de l'eau (Président du comité de pilotage),
- 1 membre du groupe permanent d'évaluation,
- 1 représentant de l'État (DREAL, DDT),
- 1 représentant de la délégation Poitou-Limousin,
- 1 représentant de la délégation Armorique,
- 1 ou 2 représentants des partenaires de l'agence de l'eau.

Le secrétariat technique de cette évaluation sera assuré par :

- Laure Valette, chef de projet évaluation des politiques publiques, Direction de l'évaluation et de la planification,
- Vanessa Prochasson, chargée de mission Plan Loire, maîtrises d'ouvrage et foncier, Direction des politiques d'intervention

À partir des conclusions et des recommandations de l'évaluation, le groupe permanent d'évaluation proposera un plan d'orientation à l'approbation du conseil d'administration.

Calendrier

Les résultats de cette évaluation sont attendus pour juin 2018 au plus tard.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 7 décembre 2017

Délibération n° 2017 - 278

**10° PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**

**Aide portant sur un colloque « Déclinaison du changement climatique aux
problématiques locales de l'eau »
Pôle DREAM Eau et Milieux
Dossier n° 170609301**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire)
- vu la délibération modifiée n°2012-185 du 4 octobre 2012 portant approbation du 10^e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2013-2018)
- vu la délibération modifiée n°2012-76 du 28 juin 2012 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- vu la délibération modifiée n°2012-183 du 20 septembre 2012 portant approbation des règles générales techniques
- vu la délibération modifiée n°2012-182 du 20 septembre 2012 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 7 décembre 2017

considérant la demande du pôle Dream du 25 octobre 2017 du président du pôle DREAM

considérant que le dossier présenté expose un membre du conseil d'administration à un conflit d'intérêts

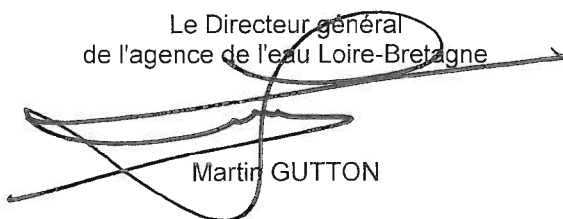
DÉCIDE :

Article unique

de déroger aux modalités d'aides en portant le taux de subvention de 40 % à 58,27 % et d'accorder l'aide financière suivante au profit du pôle DREAM :

- montant retenu 44 862 € HT
- aide financière : subvention – taux 58,27 % - montant26 141,09 €

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne



Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne



Marie-Hélène AUBERT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 7 décembre 2017

(à 14 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. ALBERT Philippe	Présent	
	P	Mme ANTON Stéphanie	Présente	
Présidente	P	Mme AUBERT Marie-Hélène	Présente	
	P	M. BERTRAND Patrick	Présent	
	P	M. BODARD Philippe	Présent	
	A	Mme BOUYGARD Anne R. par Mme Françoise MORAGUEZ	Présente	
	P	M. BRUGIERE Marc	Présent	
	P	M. CHASSANDE Christophe	Présent	Mme GAUTHIER Odile M. NAVEZ Marc
	A	M. DORON Jean-Paul		
	P	M. FAUCHEUX Benoît	Présent	
	P	M. FAUCONNIER Jean-Michel	Présent	
	A	M. FLEUTIAUX Claude R. par Mme Claire DEVAUX-ROS	Présente	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. GAILLET Jean-Roch R. par M. Guy FRÉMAUX	Présent	M. SPECQ Bertrand M. GRELICHE Patrice
	P	M. GAMACHE Nicolas	Présent	
	A	Mme GAUTHIER Odile		
+ chauffeur	P	M. GERAULT Laurent	Présent	
	P	M. GOUSSET Bernard	Présent	M. MERY Yoann
	A	M. GRELICHE Patrice		
	P	M. LE BESQ Rémi	Présent	
	P	M. LE GOFF Roger	Présent	
	P	Mme LE SAULNIER Brigitte	Présente	
	P	M. LEDEUX Jean-Louis	Présent	
	P	M. LUCAUD Laurent	Présent	
Excusé	A	M. MERY Yoann		
	A	M. MORDACQ Frank		
	A	M. NAVEZ Marc		
	P	M. NOYAU Philippe	Présent	
	P	M. ROBERT Jean-François	Présent	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P M. ROUSSEAU Bernard	Présent	M. DORON Jean-Paul
	P M. SAQUET Christian	Présent	
	P Mme SCHAEPELYNCK Catherine	Présente	
	A M. SELLIER Guillaume R. par M. François VICTOR	Présent	
	A M. SPECQ Bertrand		
	P M. VOISIN Jean-Bernard	Présent	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	33

Présents : 27
Dont représentés : 4
Pouvoirs donnés : 6
Absents : 8

Quorum 1 / 2 de 34 = 17

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	P M. GUTTON Martin	Présent
	P Mme PAILLOUX CHRISTINE	Présent
	P M. PELICOT Joël	Présent
	P Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	Présente
	A Mme SOUSSAN-COANTIC Jocelyne R. par Mme Guénaëlle LAUDY	Présente

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 7 décembre 2017





(à 14 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Sologne)

Agence

		NOM	EMARGEMENT
	P	Mme BERNARD Catherine	Présente
	P	M. CAMPHUIS Nicolas-Gérard	Présent
	P	Mme CROISSET Sophie	Présente
	P	Mme DETOC Sylvie	Présente
	P	Mme DORET Bernadette	Présente
	P	M. GITTON CLAUDE	Présent
	P	M. GOUTEYRON Philippe	Présent
<i>Ne déjeune pas</i>	P	M. JULLIEN David	Présent
<i>Ne déjeune pas</i>	P	M. MERCIER Yannick	Présent
	P	M. MORVAN Jean-Pierre	Présent
	P	M. RAYNARD Olivier	Présent
	P	Mme REVERCHON-SALLE Sandrine	Présente

		NOM	EMARGEMENT
<i>Ne déjeune pas</i>	P	Mme ROBILIARD Marion	Présente
<i>Ne déjeune pas</i>	P	M. ROUSSET Denis	Présent
	P	Mme SPILLIAERT-OGER Sophie	Présente
	P	M. VIDEAU Vincent	Présent

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI

COLLEGE	NOM	PRÉNOM	HEURE DÉPART	DONNE POUVOIR A	ÉMARGEMENT
CT	ANTON	Stephane	16h	Fauchois	
Rep. du personnel.	LE BESS	René	16h15		
CT	LE GOFF	Roger	16h17		
Usagers	FALCONNIER	Jean-Michel	16h30		
Usagers	NOYAU	Philippe	16h31		